L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Gérant : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 12 MAI 1892.

Nécrologie.

Ernest Guiraud.

Ernest Guiraud qui vient de mourir à Paris, est, tout d'abord, pour point de départ sa nature même. Comme joyeux don de son avènement à la vie, il reçut, par hérédité, une splendide organisation artistique : celle de son père, musicien de la plus haute portée; celle de sa mère, pianiste et Professeur de grande distinction, et qui vite, ainsi que son mari, entrevit le bel avenir promis à leur fils.

Par malheur, une mort prématurée ne lui permit point d'assister à la réalisation de ces plus chères espérances.

Seul le père fut témoin des premiers succès de cette carrière bien remplie, mais trop vite brisée.

Oui, il est la joie immense de se dire qu'il ne s'était point trompé sur cet enfant "qui, dès les premiers mots, ne répétait-il souvent, résolvait les plus ardus problèmes de la musique, et, par intuition, comme par divination, devançait les explications."

Au clavier du piano ses doigts s'assouplissaient vite; le labeur du mécanisme si long, si rude toujours ne lui était rien ; en quelques mois d'étude il abordait vaillamment des pages redoutables et vaillamment en venait à bout.

Mais il ne se contentait point de ce seul travail d'instrumentiste, il voulait la forte base de la musique, absolument parlant; et chaque jour, sous l'admirable direction de son père, il avançait dans ces voies rudes, et vite, mioche encore, s'attaquait à l'harmonie dont il semblait comprendre spontanément les plus hautes mathématiques, les plus complexes combinaisons. Cerveau d'une lucidité inaltérable.

Si bien que, passant de la théorie à la pratique, il écrivait, à quatorze ans, et faisait applaudir, sur la scène de notre ancien Théâtre d'Orléans, un opéra où cette jeune tige s'épanouissait en idées mélodiques.

A l'orchestre de ce même théâtre on lui avait confié un poste important (qu'il devait plus tard reprendre au temps à l'Opéra Comique de Paris), celui de timbalier.

Je le revois encore ce merveilleux et grave enfant, au regard déjà curieux, interrogateur, méditatif, contemplatif, s'absorbant dans sa partie. Je l'entends blonnant ses timbales, avec une vigueur virile, une impeccable précision de rythme, un souffle tel que le public, charmé par cette sérieuse précocité, faisait parfois une ovation au virtuose en réduction—réduction par la taille bien entendu—; et l'émotion, la surprise animaient encore davantage cette intéressante physionomie.

A l'entr'acte son père heureux, fier, et Eugène Prévost, le savant et brillant chef d'orchestre d'alors—tous deux Grands Prix de composition, Prix de Rome—le comblaient de caresses, en le félicitant de la bonne part qu'il avait prise à l'exécution.

L'enfant, modeste, timide, balbutiait alors aux deux maîtres un remerciement sincère; lui qui plus tard devait leur donner raison de la façon la plus éclatante, en changeant le duo en trio, obtenant à son tour, et comme eux, ce beau Prix de Rome tant convoité.

En présence d'une pareille maturité, l'hésitation n'était plus possible, et Guiraud, faisant taire son immense amour de père, comprit que la séparation s'imposait pour l'avenir de ce fils.

Ernest Guiraud quitta donc la Nouvelle-Orléans, sa ville natale, comme autrefois Gottschalk, pour achever là bas ses études si hablement conduites par sa mère, morte maintenant et par ce père qui lui restait, avec son cœur, débordant de dévouement pour ce fils.

A Paris l'enfant reçut les leçons de Marmontel, pour le piano; de Barbereau, pour l'harmonie, d'Halévy pour la composition.

L'arbuste transplanté acquiert force, sève nouvelle; il en fut ainsi d'Ernest Guiraud. Sous l'œil de ces maîtres illustres il se développa rapidement, et jamais bénédictin ne montra plus d'opiniâtreté, plus d'ardeur au travail.

Promptement furent franchies les distances, et quand, en 1859, il entra en loge, afin de concourir pour le Prix de Rome, l'impression causée par sa riche organisation était telle que tous pressentaient qu'il serait le premier lauréat de cette année.

J'oublie le terme fixé pour la composition de la Cantate de ces concours ; mais ce que je me rappelle bien c'est que Guiraud, auquel l'inspiration était vite accourue, sortit de loge avant l'expiration de ce terme.

Je n'en oublierai, c'était par une belle soirée d'été, je le rencontrai, boulevard des Italiens, au bras de son père, et comme je lui demandai s'il était content de son travail, il me répondit timidement d'abord : Oui, content.

Puis, se reprenant et comme s'embarrassant au jeu, il ajouta d'une voix plus accentuée et en me serrant les mains : Oui, très content.

Je ne sais trop si, dans déjà quelque bulletin artistique, je n'ai pas déjà raconté l'incident aux lecteurs de *l'Abeille*; n'importe j'aime à le redire. Mais pourquoi faut-il donc que cette redite, que ce souvenir me viennent aujourd'hui en présence d'une tombe, hélas!.....

Le père, rayonnant d'un juste orgueil, reprenait: "Et vous le savez, pour qu'Ernest, si éminemment modeste, parle ainsi, il faut que sa composition soit une belle et bonne réussite. Il aura le prix."

Il l'eut et à l'unanimité.

A ce même concours, Emile Paladilhe, l'auteur de *Patrie*, obtint une mention honorable. Deux ans auparavant, le même prix avait été remporté par George Bizet, le créateur de *Carmen*.

Ernest Guiraud était l'homme du travail, en même temps qu'un fervent, un passionné de la musique. Vous imagines donc ce que fut son séjour à la Villa Médicis, de Rome, où tous les Grands prix : Musique, Peinture, Sculpture résident trois années. Il y pourvoit ses études avec tout l'enthousiasme de la jeunesse et du succès.

Ainsi que tout artiste, il était épris du succès, mais jamais il ne l'eut demandé à des mendes empiriques; c'était un vrai représentant de l'art par ; le Beau était son culte.

A la Villa Médicis il se fortifia donc et quand il regagna Paris, il y porta des œuvres, frappées à l'empreinte d'un grand harmoniste ; entr'autres, des *Suites d'orchestre* qui, un instant contestées—(la *Carmen* de Bizet, le meilleur de ses amis, le fut aussi)—obtinrent ensuite une considérable et légitime vogue.

A quatorze ans il avait osé le théâtre ; il devait y revenir.

L'espace et le temps dont je dispose aujourd'hui ne me permettent point de m'arrêter à chacune de ses partitions ; je veux seulement citer celles dont les titres se présentent à ma mémoire, mais sans pouvoir, en consultant mes seuls souvenirs, dire l'ordre dans lequel elles se sont produites à la rampe de l'Opéra Comique, de l'Opéra, du Théâtre Lyrique, à Paris.

Ce sont : *Sylvie, Kobold, Mme Turlupin, Galante Aventure, Piccolino*, à l'Opéra Comique; *La Prison*, Théâtre Lyrique; *Le Forgeron de Gretna Green*, l'Opéra.

Dans cet œuvre que je ne rappelle qu'incomplètement ici, le grand musicien, le savant se montre partout.

Mais un savant qui, s'il vous plaît, ne fait point étalage de technique et n'enseveli point sa pensée sous la pierre tombale d'un bagage pesant, pédantesque.

Vous rencontrerez, au contraire, dans ces compositions, de l'esprit, du sentiment à abondance ; des rythmes charmants, frappants ; un fairé original, personnel ; un tempérament qui a le dédain des remplissages, des vulgarités.

Dans *Sylvie, Piccolino* et autres partitions, la mélodie prend souvent son vol et ce vol n'est jamais empêché par une superfétation d'accompagnement.

Pas n'est besoin de vous le dire, l'orchestration d'Ernest Guiraud est celle d'un maître—car maître il est—mais elle reste discrète tout en étant opulente. Nul mieux que lui ne sait éclairer un intérêt symphonique ; cependant jamais cet orchestre qu'il traite si largement, si magistralement, ne vit aux dépens du chant. A chacun sa part de soleil.

Ernest Guiraud ne voulut être qu'artiste et il le fut pleinement, dans la plus vaste acception du mot. Si le talent élevé, incontestable, incontesté, était un garant de fortune, il en eut certes réalisé une brillante. Mais je doute fort qu'il soit mort riche.

Cet artiste d'une supériorité si réelle ne songea jamais à battre monnaie ; la nature lui avait prodigué les dons de l'esprit, mais elle n'avait pas voulu en faire un homme d'affaires; ou du moins elle avait oublié ce détail. Et lorsque certain prix de 10.000 francs fut adjugé à son *Piccolino*, comme à la meilleure partition écrite au cours de trois années stipulées par le gouvernement, je suis certain qu'il ne fait personne en campagne pour l'obtenir de ce prix. Il aurait détonné s'il avait essayé de faire de l'intrigue.

Non, les droits d'auteur n'étaient point une dominante pour cet esprit ouvert à la fois charmant et profond ; il se contentait de peu ; son idéal était réalisé alors que les œuvres de son imagination recevaient la consécration des masses et des autorités artistiques.

Il fut l'une de ces autorités. Un jugement par lui porté était d'un poids immense à Paris et dans tout le monde musical. On savait qu'en matière d'art il était entier et ne désarmait jamais devant les médiocrités tapageuses.

La situation très considérable, artistique et professionne le, qu'il s'était acquise, lui valut de figurer parmi ceux qui furent chargés de suivre les représentations fameuses données à Bayreuth par Richard Wagner ; c'était l'un des membres accoutumés du Jury du Conservatoire ; plus tard, il fut promu dans la Légion d'honneur, et enfin tout récemment il était élu membre de l'Institut de France, section de l'Académie des Beaux Arts.

Il y remplaça un autre compositeur d'élite, Léo Delibes.

L'ambition ne hantait guère Ernest Guiraud ; pourtant ce titre de Membre de l'Institut, auquel ne sont point attachés d'émoluments, il l'enviait.

Il sentait que là était sa place, au milieu des sommités contemporaines, au milieu d'amis dont les noms, comme le sien, ont une grande place dans l'histoire de l'Art au dix-neuvième siècle.

La destinée n'a pas voulu qu'il figurât longtemps dans ce centre qui était véritablement le sien. En plein bonheur de cette promotion elle l'a tué.....

Type d'élite, l'âme et le talent furent chez lui à la même hauteur.

Sa mort n'atteint pas seulement sa famille, mais encore la Nouvelle-Orléans où fut son berceau, Paris où est sa tombe, le monde artistique où du moins vivront ses œuvres.

L. PLACIDE CANONGE.

Ecole de Droit.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, la séance annuelle de l'Ecole de Droit de l'Université Tulane aura lieu après demain, 14 mai, à l'Académie de Musique. C'est là une belle solennité, toujours attendue. On y proclamera les noms des Etudiants jugés dignes du diplôme d'avocat. M. Wm C. Dufour, l'un des distingués diplômés, a bien voulu nous adresser une invitation. Nos remerciements.

La cérémonie commencera à 7 heures et demie du soir.

QUE VEUT DIRE CELA ?

Au cours du dernier mois, les immenses affaires de la King's Royal Germetuer Co. ont augmenté de plus de moitié; et des ordres considérables lui viennent de partout. Le 20 février, I. L. Lyon & Cie, de la Nouvelle-Orléans lui ont donné une commande qu'ils ont payée comptant, de sept mille deux cents bouteilles à livrer de suite.

Cela veut dire :

1. Que lorsque des hommes comme le général Longstreet, le Général Turner, le Gouverneur Hubbard, le Colonel Avery, le Rév. W. G. E. Cunningham, le Rév. T. B. Hawthorne, et le Rév. Sam Jones font l'essai d'une médecine et en parlent de la façon la plus favorable, le peuple les croit.

2. Que le Germetuer a fait tout ce que ces plus ardents amis ont déclaré qu'il ferait.

3. Que le remède a triomphé de la Grippe, du Rhumatisme, de la Dyspepsie, de la débilité Nerveuse, de l'Insomnie, des affections de reins, de l'asthme, des maux d'été, des catarrhes dans tous les cas où l'essai en a été fait.

4. Que la découverte du Germetuer est chaque jour plus précieuse contribution de ce siècle à la science médicale.

Comme médecine de printemps, il n'a pas d'égal ; il fortifie l'estomac, facilite la digestion, tonifie le système, et ainsi donne santé et bonheur. Sous ce rapport nul remède ne lui peut être comparé.

Le Germetuer n'est pas un nauséabond composé; mais aussi agréable à boire qu'un verre de limonade. Le malade l'aime et attend anxieusement l'heure de le prendre.

A vendre $1.00 la bouteille chez tous les pharmaciens.

—FABRIQUÉ PAR—

King's Royal Germetuer Co.,

ATLANTA, GIE.

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET,
JRISURGIENS-DENTISTES
No. 13 rue Dauphine, immédiatement après la dites formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre redans le respect de leur art. ose de naissance artificielle.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,
transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,
PRES DAUPHINE,
A partir du 1er octobre 1889.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire extirper une Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

Dr J. B. PEREZ,
Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.
Maladies des Femmes et leurs irrégularité promptement guéries.
'Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités de femmes. A vendre dans toutes les pharmacies Prix : $1 par bouteille
DR PEREZ, Bureau 233 rue de Canal
Et le Dépôt du Fort Espagnol
18 déc 91—1 an

AVIS JUDICIAIRES.

Avis judiciaire.

JE donne ici avis, conformément à l'Article 48 de la Constitution de la Louisiane, qu'il sera fait application à l'Assemblée Générale de cet Etat, à sa prochaine session de 1892, pour amender la Sec. 51 de la Charte de ville de la Nouvelle-Orléans qui pourvoit au nombre des Recorders Pro-Tem, afin d'augmenter à cinq ce nombre qui est de quatre actuellement.
7mai—1m nam

Avis au public.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'Article 48 de la Constitution d'Etat de l'intention de demander à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, d'adopter une loi autorisant et requérant le Board des Commissaires de Levée du District de Levée d'Orléans, de prélever une taxe de levée spéciale pour l'année 1892, afin de compenser les personnes dont les propriétés ont été prises dans un but public pour la construction de levées dans le dit district.
4mai—1f p sem pon 30frs

NOUVELLE-ORLÉANS, 5 mai 1892.
—Conformément à l'article 48 (quarante-huit) de l'Constitution, avis est par le présent donné de l'intention des soussignés de s'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane à sa pro hain session pour la présentation d'un bill pour le secours des soussignés, pour remboursement de la somme de trois cent trente-huit dollars et quarante sous ($331 40), montant dépensé par eux en voyageant et autres dépenses nécessaires, de la Havane, Cuba, au nom de l'Etat de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de Carmelite Carcaguo, veuve de Bertrand Kaley. No 32,620 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. GIRAULT FARRIER.
6mai—5f en 30j LAMARC. QUINTERO.

AVIS est donné par la présente que demande sera adressée à la Législature, dans sa prochaine session, pour qu'elle vote une loi autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans, agissant par l'intermédiaire du Bureau de Liquidation, à recevoir, s'il est nécessaire, le paiement des bons et certificats de bons de la Ville de la Nouvelle-Orléans, échéant le 1er Juillet 1892, jusqu'au 1er août 1892, le janvier 1893, 1er mars 1894, et à tous autres bons ou certificats de bons, s'il en existe, échéant avant le 1er mai 1894. Les dits détails seront fixés aux taux d'intérêt et aux termes et conditions convenues à l'amiable avec les porteurs des dits bons et la Ville de la Nouvelle-Orléans sera autorisée à émettre pour leur dite bons portant le taux des bons et certificats de bons portant le taux d'intérêt tel qu'il sera réglé d'un commun accord, ou à donner l'endossement nécessaire sur les dits bons arrivant à échéance, indiquant la date de échéance et le taux de l'intérêt, les termes et conditions des dites nouvelles.
12avril—1f p s en 30j

AVIS est donné par la présente que demande sera adressée à la Législature, dans sa prochaine session, pour qu'elle vote une loi amendant l'Acte No 138 de 1890, relativement au taux de l'intérêt établi sur les nouveaux vertis de jugement, tel que l'ordonne le dit Acte et l'Acte No 67 de 1886, afin de faire à savoir l'intérêt porté par les bons dont il est question dans les dits Actes, à 6 pour cent, au lieu de 4 pour cent.
7 Avril—1f p s en 30j

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 11 mai 1892.
Thermomètre de E. A. L. CLAUDIN, Opticiens. No 143 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
Trois heures du matin.....	74	21
Midi.....	82	25
3 P. M.....	82	25
6 P. M.....	80	24

MARIAGES NAISSANCES ET DECES.
Inscrits au Bureau de Santé, pendant les dernières 24 heures.

Mariages.
Henry Dunker à Mme Mary J. Edgar.
George B. Mannessy à Mlle Odelia Montes.
Alexander F. Moore à Mlle Margaret Ford.
Christopher Léon à Mlle Margaret McGlanis
William N. Parsons à Mlle Célina J. Bursel.
Paul Bernard à Mlle Mary Hill.

Naissances.
Mme Joseph S. Ledieu, une fille.
Mme Christian Inch, un garçon.
Mme Charles Butscher, un garçon.
Mme Paul Lebeaud, un garçon.
Mme Félix Sacriste, un garçon.
Mme Henry P. Walter, une fille.

Décès
Mlle Lizzie O'Connor, 31 ans, 199 rue Annonciation.
Mme Veuve Annie Noonan, 45 ans, Jackson, Lac.
Nemie Picou, 5 ans, 256 rue Dumaine.
Patrick Flynn, 5 mois, enseignare Bienville et Hélène
Mme L. N. Brunswig, 23 ans, Cincinnati, Ohio.
Mme Ann P. Wood, 39 ans, 252 rue Général Taylor.
Philomène Rieux, 3 ans, rue Laurel près Fancher.
Xavier Marie, 85 ans, Asiles des Petites Sœurs des Pauvres.
Augustine H. Schauck, 2 mois, enseignare des rues St André et Dauphine.
Louis Brown, 48 ans, 286 rue Bourbon.
John M. Kelley, 19 mois, rue Marais entre Conti et Bienville.
Joseph Kyle, 4 ans, enseignare des rues Ferdido et Lopez.
Georgiana Rollquest, 18 mois, rue Peters entre Elmire et Bungress.
Vincent Soler, 5 ans, enseignare des rues St-Ferdinand et Peters.
Thomas Nickerson, 12 ans, 178 rue Sud Liberté.
Joseph P. Davis, 28 ans, 455 rue Gravier.
Thomas M. Hicks, 52 ans, Hopital de Marine des Etats-Unis.
Joséphine H. Christof, 3 mois, 434 rue Conti.
Anna Carose, 4 mois, 192 rue Sud Liberté.

Commissaires des Etats-Unis — Thos. Miller contre qui pèse déjà une accusation d'envoi de l'ittérature obscène par la poste, a été arrêté hier, pour le même délit, sur une accusation portée contre lui par Mme Hélène Lee. Il a été mis sous caution de $250.

Cour Civile de District. — Henry Hobscher contre la Louisiana Electric Light Company en $15,000 de dommages.

F. Adler contre la Louisiana Tanning Company en $3,000 de dommages.

Louise Gautier contre la ville pour obtenir l'annulation d'une inscription de taxes.

Cour Criminelle. — Section H—Louis Miller, attaque, $225 en trente jours; Thos. Carey, attaque, deux mois. Camille Francis, larcin, 6 mois.

Première cour de recorder. — Geo. Dean, un conducteur de tiacre, accusé d'insultes par une dame, a été mis sous caution de $500 par le juge Whitaker.

M. P. L. Fourchy, avocat de l'accusé s'est offert à signer la garantie demandée, mais le juge s'y est opposé, d'abord parce que M. Fourchy ne pouvait produire aucun certificat de propriété, et ensuite parce qu'il est décidé à mettre fin à la coutume qu'ont les avocats de signer le cautionnement de leurs clients, ce qui, selon le juge, leur donne l'occasion d'abuser de ce service.

M. Fourchy a demandé un writ d'habeas corpus au juge Baker.

Délégués républicains à la Convention Nationale. — Les deux factions du parti républicain de la Louisiane, ont choisi les délégués suivants pour les représenter à la Convention Nationale qui doit se réunir à Minneapolis pour faire choix du candidat à la présidence des Etats Unis.

PARTI LEGNARD.

Délégués at Large—Andrew Hero, Jr., Nouvelle-Orléans ; W. P. Kellogg, Nouvelle-Orléans; R. F. Guichard, Nouvelle-Orléans; J. M. Vance, Nouvelle-Orléans. Substitutes—H. H. Blunt, Nouvelle-Orléans; A. Boarman, Gretna; J. H. Lowe, Plaquemines; H. O. Maher, Opelousas.

Premier District—Délégués : Jacob Gray, Nouvelle-Orléans ; P. Broyard, Nouvelle-Orléans. Substitut : T. Washington, Nouvelle Orléans.

Deuxième District — Délégués: B. Simms, Central Post Office; A. W. Smythe, Nouvelle-Orléans. Substitutes : M. Williams, Nouvelle-Orléans ; E. Ducongé, Nouvelle-Orléans.

Troisième District—Délégués : T. A. Cage, Hoeme; J. A. Jones, Donaldsonville. Substitute : N. Rouchon, St-Martinville; F. M. Tucker, Morgan City.

Quatrième District—Délégués: A. H. Leonard, Nouvelle-Orléans; J. W. Harper, Shreveport. Pas de substitute.

Cinquième District—Délégués : J. B. Donnally, Nouvelle-Orléans; D. Young, Vidalia. Substitute : W. W. Johnson, Tallulah; E. W. Wall, St-Joseph.

Sixième District—S. W. Green, Baton Rouge; L. E. Bouer, Nouvelle-Orléans. Pas de substitute.

PARTI BREAUX.

Délégués at Large — Pearl Wright, Nouvelle-Orléans; Edward Butler, Pointe-à-la Hache; Jno. W. Cooke, Lake Providence; James W. Barnett, Centreville. Substitutes—John O'Conner, Baton Rouge; T. B. Stamps, Nouvelle Orléans; R. J. Brooks, Franklin; G. W. Whitworth, Souvelle-Iberlle.

Premier District—Délégués: Colonel James Lewis, Nouvelle Orléans; J. W. Booth, Pointe-à-la Hache. Substitutes: J. Fabacher, Jr., Nouvelle-Orléans; W. R. Rodolph, Nouvelle-Orléans.

Deuxième District—Délégués: I. K. Sma'l, Nouvelle Orléans; L. Como, St-Jacques. Substitute : W. J. Isabelle, Gretna; L. J. Obert, Nouvelle-Orléans.

Troisième District—Délégués: J. Vigueaux, Lafayette; J. B. Budol, Houma. Substitute: C. Mentz, Morgan City; W. H. Haskell, Lac Charles.

Quatrième District—Délégués: E. J. Barrett, Alexandrie; A. E. Blount, Natchitoches. Substitute: F. S. Smith, Alexandrie; J. Bell, Shreveport.

Cinquième District—Délégués: J. B. Donnally, Lac Providence; D. Young, Vidalia. Substitute: W. W. Johnson, Talulah; E. W. Wall, St Joseph.

Sixième District—Délégués: J. E. Breaux, Pointe-Coupée; J. B. Donato, Opelousas. Substitute: L. Crenzot, Marksville; A. Washington, Baton Rouge.

Le fleuve.—On a reçu hier en ville la nouvelle de la rupture d'une digue à Waterloo, paroisse Pointe-Coupée, à six milles de Bayou Sara. On signale une autre de vingt pieds à Monsecour.

En aval de Ste-Sophie et de Concession, les levées inspirent de sérieuses craintes, particulièrement dans le voisinage de l'habitation Myrtle Grove où le courant donne contre la digue avec beaucoup de violence.

A moins que l'eau ne trouve un écoulement par quelque crevasse, en amont, il ne saurait tarder à s'en déolarer une en aval.

Il s'est produit une hausse à Kansas City, Louisville, St-Louis, Cairo, Little Rock et autres villes, et en conséquence, on s'attend ici à une nouvelle crue, et la situation devient critique.

M. Louis St-Martin. — Nous voyons avec plaisir que notre nouveau contrôleur, M. Kennedy, a renommé M. Louis St-Martin au poste que ce dernier occupait sous l'ancienne administration, celui de préposé en chef du bureau des comptes des taxes de ville. Nous ne saurions trop féliciter M. Kennedy d'avoir maintenu M. St-Martin dans les fonctions que celui-ci remplissait depuis longtemps avec tant de zèle, tant de conscience et une si incontestable compétence. Il lui est très difficile de trouver un collaborateur plus utile, plus actif, plus estimable et plus populaire.

Départ de M. Jules Desfontaines. — Nous avons, plusieurs fois, entretenu nos lecteurs de l'intéressante personnalité de M. J. Desfontaines, le jeune et déjà célèbre voyageur qui faisait dernièrement, avec tant de succès, une charmante conférence à l'Athénée Louisianais. Nous avons eu le plaisir, avant-hier soir, juste avant son départ, de le serrer, une dernière fois la main. Il est maintenant sur le chemin de San Francisco ; de là, il se dirigera sur Mexico.

Nous pensons qu'il sera de retour aux Etats Unis, au moment de l'exposition de Chicago. Nous lui souhaitons un bon voyage, en même temps qu'un succès complet des projets grandioses dont il médite l'exécution.

Accident.—Hier soir, à 5 heures, Thomas Keany, un jeune homme de 24 ans, qui se trouvait en état d'ivresse, rue St-Pierre, près Miro, a accidentellement déchargé une chambre d'un revolver qu'il manipulait imprudemment, et la balle lui a traversé le pied droit. Le blessé qui habite le No 386 de la rue St-Pierre, a été soigné à l'Hôpital.

Mémus faits.—L'assistant City Engineer H. L. Brown a signalé hier comme dangereux le mur en briques du No 110 de la rue Tchoupitoulas; les hangars Nos 71 et 73 de la rue Decatur; la véranda du No 21 de la rue Conti et les ruines du No 38 de la rue Royale.

Le testament de Deschamps —Etienne Deschamps ayant manifesté, mardi soir, le désir de rédiger son testament, il avait été décidé que le lendemain matin, entre 9 et 10 heures, on prendrait les mesures nécessaires pour le satisfaire. Parmi les divers notaires qui avaient été approchés, le juge Buisson étant le seul qui consentit à rédiger le document en question, il s'est rendu à l'heure indiquée à la prison de paroisse et a pénétré dans la cellule du condamné en compagnie de deux témoins et du shérif Villeré.

Celui-ci a annoncé à Deschamps que tout était prêt et que l'on pouvait procéder selon son désir.

—"Nous ne procéderons pas," a-t-il répondu.

M. V.—Et pourquoi cela ?

D.—Où est le consul de France ?

M. V.—Il n'est pas ici, mais si vous tenez à sa présence, on peut l'envoyer chercher.

D.—Pas de consul de France, pas de testament !

Il n'y avait pas à insister, et M. Villeré a envoyé prévenir M. Meyrier, gérant du consulat, mais celui-ci était absent. Il est paraît-il à Baton Rouge.

En conséquence, le testament n'a pas été rédigé, mais ce n'est que partie remise, et le juge Buisson retournera ce matin à 8 heures à la prison de paroisse.

C'est demain entre midi et 3 heures que doit avoir lieu l'exécution.

Nous donnerons demain matin, s'il y a lieu, des détails sur les derniers moments du condamné, à moins que comme la dernière fois, il ne préfère la solitude de sa cellule, à la veillée d'usage.

Arrestations.—Le Dr V. Condery qui le 26 courant avait été arrêté par le sergent Conrad, pour avoir fait distribuer des circulaires obscènes, a été condamné hier par le juge Whitaker, à $25 ou 30 jours de prison. On se souvient qu'il s'était plaint au maire, d'avoir été arrêté illégalement.

—Les détectives Flotte et Dale, ont arrêté hier au coin des rues Canal et St-Charles, Dan Houlihan alias Brave Dan, en exécution d'un ordre d'arrêt, émanant du Commissaire de Police, Hyde, sous l'accusation d'avoir volé, le 4 courant, à 11 heures du soir, à Bayou Sara, un nègre appelé Jim Bell, qui se trouvait en état d'ivresse, dans la rue Royale, près de la rue Conti, et qu'il avait conduit à son domicile, rue Dauphine, où il l'a dépouillé de son argent, de son montre et de son chapeau.

Le prisonnier a été remis à l'officier Dale, qui l'a conduit à la Prison de Parroisse.

—Le Dr A. Cordes a été arrêté par le Sergent Conrad, sous l'accusation d'avoir fait distribuer des circulaires obscènes, dans les rues Royale et Bourbon, le 10 courant.

—Le Dr Cordes a été arrêté par le Sergent Conrad, sous l'accusation d'avoir fait distribuer des circulaires obscènes, dans les rues Royale et Bourbon, le 10 courant.

A. O. H.—Les membres du Ancient Order of Hibernians, représenté en ville par dix neuf divisions, ont pris part hier à une grande parade où figuraient aussi les délégués venus des divers points des Etats Unis pour assister à la 38me convention annuelle.

Plus de 1,200 membres étaient en ligne. Le cortège a défilé par les rues Canal, Remparts, Esplanade, Chartres, Canal, St-Charles, Jackson, Julie, Camp et Canal, où après une revue passée par les officiers d'Etat et les délégués, les divisions se sont dispersées.

En tête de la parade, se trouvait le grand marshall, M. J. J. Fitzpatrick, maire de la Nouvelle-Orléans.

Dans la soirée, un banquet a été offert aux visiteurs qui ont assisté plus avant dans la soirée, à un bal qui avait été organisé en leur honneur, à la la salle d'artillerie Washington.

Aujourd'hui, il y aura réception et dîner à l'Hôtel St-Charles.

Association agricole Audubon.—Fête et pique-nique.

Aujourd'hui, à l'association agricole du Parc Audubon, grande fête à l'occasion de l'élection des officiers. Grande séance, lecture de travaux importants

On sait que cette excellente association, donne, à chacune de ses réunions mensuelles, une véritable fête à laquelle le public élégant de la Nouvelle-Orléans, Dames et messieurs, peut assister. Cette fois ci, en raison de la solennité de la circonstance, elle redoublera d'efforts et d'affabilité envers ses invités il y aura des distractions et d'excellents rafraîchissements. Nous tâcherons de répondre à l'appel qui nous est fait, de faire honneur à l'aimable invitation qui nous a été envoyée.

L'Acme et son Lunch.

Le Lunch est une institution qui date de longtemps parmi nous, et que nous avons vue, jadis, très florissante.

Depuis quelques années, on a essayé de s'en passer, mais il a fallu y revenir bon gré malgré, et nous ne voyons un lunch disparaître à gauche que pour assister à la naissance d'un autre, à droite. Tous les cafés réellement populaires en font un qui est l'âme de l'établissement et sert de rendez-vous à tout un cercle d'amis ou aux hommes d'affaires de tout un quartier.

C'est ce qu'a admirablement compris M. Landfried, le propriétaire d'un des bar-rooms les mieux fréquentés de la Nouvelle-Orléans, de l'*Acme*, situé comme le sait, rue Royale, Nos 9 et 11. La cave en est célèbre ; les boissons y sont délicieuses, parfaitement préparées et élégamment servies.

Mais, c'est surtout par le lunch d'été qu'il vient d'établir, que brille cet établissement. Tous les jours de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, on y peut, à un prix insignifiant, savourer d'excellents mêts—viandes, légumes, salades—préparés par un chef de premier ordre, et qu'il est impossible de se procurer chez soi, sans se ruiner la bourse.

D'ailleurs, rien n'égale l'affabilité du propriétaire de la maison et des prévenances de ses employés, toujours aux petits soins auprès de la clientèle, toujours le sourire aux lèvres ; on se sirait dans une des plus élégantes brasseries de Paris, que nous le soupçonnons, d'ailleurs, d'avoir fréquentées et étudiées. C'est le plus bel éloge que nous puissions faire de l'établissement de M. Laufried.

Le Message du Gouverneur Nicholls.

Le gouverneur Nicholls vient, suivant l'usage antique et solennel, d'envoyer à la législature nouvelle qui est entrée en session à Baton Rouge, un message tout entier d'affaires, et dont il serait difficile de donner une idée complète sans entrer dans de fastidieux détails, sans citer beaucoup de chiffres.

Très encourageant, d'ailleurs, ce document est l'on y trouve la preuve que la situation s'améliore de jour en jour, en Louisiane. La question des levées y est longuement traitée. Le progrès, sous ce rapport, est sensible, surtout, depuis deux ans, grâce à la création de plusieurs bureaux spéciaux de levées.

Au point de vue des finances, il y a aussi amélioration; les chiffres cités dans le message le prouvent jusqu'à l'évidence, et elle constate, dans le trésor, une encaisse assez forte à laquelle nous n'étions plus accoutumés, depuis assez longtemps.

Quant aux "Warrants" jetés dans la circulation, ils ont aussi considérablement diminué: soit, en quatre ans, une réduction de $135,086, dans la dette flottante.

La question des Bons Hops et celle des "baby bonds" ont été également réglées d'une façon favorable à l'Etat.

Le gouverneur s'étend assez longuement sur la question des Ecoles et sur la façon de distribuer entre les deux races les fonds, votés dans ce but par le Congrès.

On avait voulu d'abord diviser les différents montants en deux parties égales ; sur les remontrances des gouverneurs d'Etat, on fera la distribution proportionnellement à la population des écoles de chaque race.

Bien d'autres sujets de détail sont encore traités par le gouverneur sortant; nous ne l'y suivrons pas; nous attendrons le dernier message qu'il nous promet et qui sera publié dans quelques jours.

BELGIQUE.—LA FÉDÉRATION DES CERCLES CATHOLIQUES ET DES ASSEMBLÉES CONSERVATRICES. — Le 23 avril, s'est ouverte, à Huy, la 24e assemblée de la fédération des cercles catholiques et des assemblées conservatrices de Belgique. M. Woeste, présidait l'assemblée.

"Nous sommes à la veille—a-t-il dit—de la plus grande bataille qui se soit livrée, dans notre pays, depuis 1830. Nous sommes, avant tout, des patriotes résolus à défendre leur liberté religieuse."

L'orateur a parlé de la question sociale, et s'est prononcé pour une large extension du droit de suffrage. Il a combattu le *referendum* royal.

L'adresse au Pape, dans laquelle on parlait, surtout, de la question sociale, a été votée au milieu d'acclamations.

Un bienfait pour les femmes. —Le Creole Female Tonic est un sûr et prompt remède pour la cure de toutes les affections dont souffre particulièrement le sexe. Il rend la santé si elle est affectée. C'est un fortifiant et un régulateur de premier ordre. Il guérira les cas les plus graves, si anciens qu'ils soient. Il guérit tous les maux qui atteignent les organes.

Avis.

AVIS est par le présent donné par l'Orleans Levee Board de son intention de présenter à la Législature Générale de la Louisiane un bill pour amender la section 6 de la loi No 93 de 1890.
9Avril—3f—1f p sem pon 30j

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Funérailles publiques faites à Véry
Scandale dans un Club.

Paris, 11 mai—On dit que le premier ministre Loubet prononcera une allocution à l'occasion des funérailles publiques de M. Véry.

Un scandale a eu lieu au club des "Epatants" en cette ville.

Un soi-disant comte qui a été admis récemment dans le club et qui se rendait populaire par ses façons aimables malgré ses lourdes pertes au jeu, a été expulsé du club.

On a découvert que ce comte est un joueur de profession de Revoira.

Les membres qui avaient proposé son nom au club, ont donné leurs démissions.

Le journal La Lanterne.

Paris, 11 mai—La *Lanterne* écrit que pendant les troubles en novembre dernier au Maroc, l'Allemagne a proposé à l'Angleterre que si l'Espagne intervenait dans les affaires du Maroc, la Grande-Bretagne et l'Allemagne s'opposeraient par la force à l'Espagne, bloqueraient les côtes espagnoles, bombarderaient Barcelone et occuperaient les îles Baléares et Canaries.

Lorsque la paix serait signée le Maroc et les îles Canaris seraient divisée entre l'Angleterre et l'Allemagne

Tripoli, d'après la même feuille aurait été donné à l'Italie.

Conformément à ces négociations, l'Angleterre et l'Allemagne ont envoyé une Note de menaces à l'Espagne, lequel pays ayant été averti par l'Autriche du complot qui existait, abandonna toute idée d'intervention au Maroc.

Revue française.

Paris, 10 mai.—Le trois pour cent est coté à 97 francs 55 centimes.

Action étrange de l'empereur d'Allemagne.

Berlin, 11 mai—Les détails relatifs à l'action étrange de l'empereur Guillaume, samedi dernier, à un banquet qui lui a été donné par les officiers à la caserne du régiment de l'empereur François-Joseph, ont été publiés aujourd'hui.

L'empereur d'Allemagne à ce repas avait bu librement et parla des devoirs d'un soldat pendant son service. Finalement Sa Majesté s'adressant à un soldat qui se trouvait à l'entrée de la salle lui dit : "Dites à Lueck de venir. J'ai quelque chose à lui dire."